

DISTRICT D'ABIDJAN



COMMUNE D'ADJAME

TEL:20256300
03 BP 238 ABIDJAN 03

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

.....
UNION -DISCIPLINE -TRAVAIL

REVUE DE PRESSE DU 24 JANVIER 2019



ACTUALITE GENERALE

- **Côte d'Ivoire : Fraude fiscale, la DGI saisit des marchandises de plus de trois milliards FCFA à la zone industrielle de Yopougon**

La Direction Générale des Impôts à travers sa Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque (DERAR) a réalisé un exploit ce mercredi 23 janvier 2019, avec la saisie de marchandises frauduleuses d'une valeur de plus de 3 milliards, dans une entreprise située en Zone Industrielle de Yopougon.

Cette information rapportée par la presse dans son ensemble et qui fait la Une de « L'expression » é été révélée par le service communication de la DGI qui précise qu'il s'agit de l'entreprise « Pearlland Côte d'Ivoire Investment Co ltd » une SARL au capital de dix millions de FCFA donc classée parmi les petites entreprises.

Elle est spécialisée dans l'importation et la commercialisation de marchandises diverses notamment des matériaux de construction (carreaux, portes, lambris, etc.), des produits d'entretien de maison, des ustensiles de cuisine et des produits phyto sanitaire.

« Comment avec des marchandises de cette ampleur entreposée dans un local de plus de 8.000 m², peut-on être se déclarer dans un régime de l'impôt synthétique, c'est-à-dire comme le petit boutiquier du quartier ? » s'est interrogée la DGI

La perquisition a révélé que toutes ces marchandises ne sont pas déclarées au fisc. Il est délivré des bons de livraison en lieu et place des factures normalisées. Elle a aussi révélé l'existence d'une double comptabilité qui est une technique couramment utilisée par les opérateurs économiques pour organiser la fraude.

La DGI invite la population à une franche collaboration afin de se donner plus de moyens pour accroître les recettes fiscales et stopper la montée galopante de la fraude.

- **Recettes douanières : Les Douanes Ivoiriennes Recouvrent 1747,09 Milliards De FCFA.**

En 2018, les Douanes Ivoiriennes ont Recouvré 1747,09 Milliards de FCFA, ce qui a permis une hausse des objectifs des recettes douanière de 6,91% par rapport à ceux de 2018.

L'information rapportée par le Patriote à sa page11 a été donnée par le Directeur Général des Douanes, lors de la cérémonie d'ouverture de La cinquième édition de la semaine des Douanes ivoiriennes (SEDIV 2019) qui a démarré le mercredi 23 Janvier 2019, à Abidjan.

Le Directeur général des Douanes, le Général Da Pierre-Alphonse a indiqué que cette célébration qui donne lieu à un séminaire bilan est une occasion pour l'administration Douanière de s'auto évaluer et permet de jeter un regard rétrospectif sur les résultats de l'année écoulée et de se projeter vers les nouveaux horizons.

Il s'agit pour les services douaniers de passer en revue les principales actions initiées, conduites et exécutées, mais également de les soumettre à l'épreuve de l'analyse et de la critique sans complaisance, aux fins d'évaluation des leçons à tirer.

En ce qui concerne les recettes, le Général Da Pierre-Alphonse à fait remarquer que sur un objectif officiel des recettes chiffrées à 1813,25 milliards de FCFA, la Direction générale des douanes a recouvré au cours de l'année 2018, le montant de 1747,09 milliards de FCFA soit un taux de réalisation 96,4%.

Selon lui, comparées à l'année 2017, il ressort que ces réalisations ont connu une nette progression de 23,36 milliards de FCFA soit plus 1,4%.

Il faut souligner que l'objectif fixé à la Douane pour 2019 est de 1915,75 milliards de FCFA.

POLITIQUE

- **Municipales à Port-Bouët/Bassam: Sylvestre Emmou et Jean-Louis Moulot confirmés par la Cour suprême**

La Chambre administrative de la Cour suprême a tranché les contentieux électoraux à Port-Bouët et Grand-Bassam. Sylvestre Emmou a été confirmé à Port-Bouët, quand Jean-Louis Moulot l'a été à Grand-Bassam.

Sylvestre Emmou (Pdc) et Jean-Louis Moulot (Rhdp) sont les nouveaux maires de Port-Bouët et Grand-Bassam. Ainsi en a décidé la Chambre administrative de la Cour suprême dans sa décision rendue ce mercredi 23 janvier 2019, au terme de son audience du jour.

Cette juridiction administrative déboute, pour ainsi dire, Siandou Fofana du Rhdp et Georges Philippe Ezaley du Pdc qui, aux termes des élections du 16 décembre 2018, avaient saisi cette chambre présidée par le magistrat Pierre Claver Kobo.

Dans la même veine, les verdicts des recours en annulation dans les communes de Booko et Rubino ont été aussi rendus par la ladite chambre.

Les auteurs des différents recours n'ont pas eu gain de cause. Les premiers résultats donnés par la Commission électorale indépendante (Ce) ont ainsi été confirmés.

- **Maintien de Gbagbo et Blé Goudé à la Cpi/ Paolina Massidda : "Il y a des possibilités de proroger la détention"**

La représentante légale des victimes dans l'affaire Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, l'avocate Paolina Massidda s'est longuement prononcée, mercredi 23 janvier 2019, lors d'un point de presse, sur la procédure judiciaire de la Cpi ...

Elle a précisé être là pour défendre toutes ces personnes qui ont subi des préjudices morales et physiques pendant les événements

malheureux survenus en Côte d'Ivoire. « Je ne parle donc pas au nom de la Cpi mais en mon nom personnel en tant qu'avocate des victimes », a-t-elle ajouté.

Me Paolina Massidda s'est félicitée du maintien de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé dans les liens de la détention à la Haye, suite à l'appel interjeté par le procureur Fatou Bensouda, après que les juges de la Chambre de première instance 1 ont décidé de leur acquittement définitif le 15 janvier 2019.

Elle a précisé que les juges ayant demandé la mise en liberté des détenus, ne l'ont fait que de façon verbale et non à travers une décision écrite motivée. « Cette décision des juges de mettre en liberté MM. Gbagbo et Blé Goudé n'a pas été une décision écrite motivée conformément à la procédure judiciaire. Nous ne comprenons donc pas pourquoi ils ont pris une telle décision. Il y a tout un flou que nous tenons à élucider », a soutenu l'avocate. Avant d'informer que c'est lorsque la Chambre de première instance 1 déposera sa décision écrite motivée pour demander la mise en liberté des détenus que l'accusation pourra par la suite interjeter appel.

Me Paolina Massidda a indiqué que la tenue de l'audience du 1er février consistera à entendre les derniers arguments de l'accusation et de la défense et non à se prononcer sur la libération ou non de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé.

Breves :

- **Le Patriote** : 1^{er} congrès du RHDP, le 26 Janvier 2019 : la mobilisation se poursuit. A 48 heures de l'évènement, le comité d'organisation est à pied d'œuvre pour faire de cet évènement « un congrès historique ».

- **Le Nouveau Réveil** : la mobilisation se poursuit autour de Bédié pour la mise en œuvre de sa plateforme avec les acteurs de l'opposition. L'UPCI à travers SORO Brahima rassure le PDCI de son soutien. Le PdcI à travers « ses délégués du Nord » dément le ralliement de 22 délégués au RHDP comme rapporté dans la presse en début de semaine.